



## COMMUNE de MANZIAT (Ain)

### PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 25 mai 2011, 20H30.

**Date de la convocation :** 18 mai 2011

**Nombre de membres en exercice :** 16

**Présents:** DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BENOIT Jean Luc, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, VOISIN Luc.

**Absents excusés :** BOYAT Thierry, COULON Arnaud, PENIN Jacques.

**Pouvoirs :**

**Président de séance :** DESROCHES Daniel

**Secrétaire de séance :** FAVRE Olivier

☒ Procès-verbal de la séance du 13 avril 2011:

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente à mains levées, à l'unanimité.

#### **1) Délibération désignant le délégué des élus au CNAS.**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que suite au renouvellement de septembre 2010, il faut désigner officiellement le nouveau délégué des élus au collègue des élus du CNAS. Il se propose donc pour assurer cette fonction, qui était déjà assurée par le précédent Maire.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, désigne Daniel DESROCHES, Maire, délégué au collège des élus du CNAS.

Monsieur le Maire indique également qu'Audrey remplace Daniel BENOIT en tant que déléguée des agents au collège des agents du CNASS.

#### **2) Jury d'assises : tirage au sort.**

Monsieur le Maire demande au plus jeune des conseillers de tirer au sort dans la liste électorale six personnes qui seront ainsi désignées pour être portées sur la liste préparatoire des jurés pour l'année 2012. Ces personnes sont COUTURIER ep. REVEL Sandra, PARVY Cédric, CURVEUR ep. BATHIAS Simone, BENOIT ep. FERRAND Madeleine, TETE ep. BONNETAIN Marie Françoise, FAVRE Olivier.

Ces personnes seront informées personnellement de leur tirage au sort.

#### **3) Choix du maître d'œuvre pour la station d'épuration.**

Monsieur le Maire indique au Conseil que la commission d'appel d'offre s'est réunie dans le cadre de la procédure adaptée pour le choix du maître d'œuvre de la station d'épuration. 8 plis sont parvenus dans les délais et aucun pli n'est parvenu hors délais. Les plis ont donc été ouverts par la commission dans l'ordre de réception, toutes les candidatures ont été déclarées recevables.

Les critères retenus pour apprécier les offres ont été la valeur technique appréciée en fonction des réalisations présentées par les candidats pour 45%, le prix des prestations incluant l'option pour 45% et les délais de réalisation pour 10%. Les offres techniques étant quasiment équivalentes, les critères du prix et des délais sont ceux qui ont fait la différence.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide le choix de la commission et retient donc le cabinet Merlin, et autorise Monsieur le Maire à signer avec ce dernier le contrat d'engagement et toutes les pièces s'y rapportant.

Monsieur le Maire précise au Conseil que le cabinet retenu va maintenant devoir préparer son projet, qu'ensuite il faudra lancer un nouveau marché afin de retenir les entreprises qui construiront la station. Les travaux ne commenceront donc pas avant fin 2011 début 2012, pour durer entre 8 et 12 mois.

### **Comptes rendus des commissions.**

⇒ Commission CLES : Josiane FEYDEL explique au Conseil la mise en place de l'atelier d'initiation informatique. Une feuille sera jointe au prochain Manziat infos, qui expliquera la démarche et sera accompagnée d'un coupon réponse dont le retour sera souhaité pour septembre. Sur le principe, le Conseil est d'accord pour que ce projet soit mené à bien. Mr APPERT, qui s'est proposé pour animer cet atelier, évalue à 7 ou 8 le nombre de postes nécessaires, qui pourront être achetés d'occasion et installés dans la salle au dessus de la bibliothèque. En cas de nombreuses demandes, plusieurs sessions de cours pourront être organisées. Un prix symbolique sera demandé aux participants.

Josiane FEYDEL explique ensuite qu'elle a assisté avec François DUBY à la Commission Sport Culture Loisirs de la CCPB. Le Président y a annoncé que la CCPB projetait un nouvel équipement sportif communautaire qui pourrait être implanté à Manziat. Il a renouvelé cette annonce lors de la réunion de Bureau, annonçant que la commune aurait à sa charge 20% du coût du complexe. La Commission CLES a donc tenté de réunir des arguments permettant d'appuyer ce dossier.

Monsieur le Maire précise que d'autres projets sont envisagés sur le site, tel que la cantine scolaire, qu'il faudra donc discuter du projet proposé par le Président de la CCPB et notamment de ses contreparties, puis voir les subventions qui pourront être accordées. Il faudra également voir qui aura la charge de cette salle entre la commune et la CCPB. Une réunion aura lieu le 9 juin avec les adjoints et le Président de la CCPB.

Christian LACROIX précise que le sujet a également été abordé en réunion des trois tennis par le Président de la CCPB et que cette occasion ne doit pas être manquée. La salle ne pourra jamais être réalisée par la commune seule.

De plus les salles existantes sont visiblement sur exploitées sur le territoire de la communauté de communes, et tout le monde aurait intérêt à ce qu'il y ait une nouvelle salle communautaire.

Josiane FEYDEL explique ensuite que la Commission continue à travailler sur la tarification des salles. La salle de réunion de la bibliothèque serait mise à disposition gratuitement pour ce qui serait autre que des activités d'associations. Toutes les activités des associations se dérouleraient dans la SHR ou l'ASF, et seraient payantes à l'heure, pour tout le monde. La Commission doit encore équilibrer les tarifs, en effet pour l'instant certaines associations

paient et d'autres non, alors que dans les communes avoisinantes les occupations sont systématiquement facturées. Reste encore à voir si, quand cela est possible, la salle Henri Renaud peut être louée globalement ou par pièces. Pour les particuliers, des conventions seront établies pour chaque location, et pour les associations des conventions annuelles seront passées, reprenant les tarifs. Olivier FAVRE y travaille. Le chauffage sera facturé selon un tarif été et un tarif hiver par un système de forfait.

Une salle sera mise à disposition gratuitement pour le Don du Sang, et les gratuités exceptionnelles seront vouées à disparaître afin d'assurer l'équité entre les associations.

La question de la mise à disposition d'une salle pour les enterrements civils sera abordée par la Commission.

Un état des lieux précis et systématique sera établi et un règlement intérieur instauré.

Josiane FEYDEL indique au Conseil que le kiosque est monté sur le skate parc. Il sera repositionné et scellé en même temps que la pose du toit. Des bancs et des tables seront installés en dessous.

Elle précise également que des motos et des voitures circulent sur le skate parc, occasionnant notamment une gêne pour la Marpa. Ce terrain étant interdit à la circulation, des procès verbaux seront dressés aux contrevenants. Josiane FEYDEL propose également de rencontrer ces jeunes afin de discuter avec eux et de les responsabiliser.

Le parc devrait être aménagé pour l'été avec deux tables de pingpong et un terrain de badmington et/ou volley un terrain de bosses pour VTT.

Josiane FEYDEL va rencontrer les classes de cycle 3 des deux écoles pour faire émerger les représentations et les projections des enfants sur leur commune. Si les enfants ne sont pas intéressés, le projet sera abandonné, sinon des comités consultatifs pourraient être créés pour monter des mini-projets. Cette démarche serait plus simple qu'un Conseil et entrerait dans le cadre de l'instruction civique.

A la bibliothèque, une ligne internet va être rajoutée afin de faciliter les connexions à la bibliothèque et à la mairie qui partage la ligne.

⇒ Commission Communication : Denis BOYAT explique que les 3 dernières réunions et les 2 ateliers de travail ont principalement été consacrés au site internet avant son lancement. Le lien du site a été envoyé aux conseillers afin qu'ils le regardent et fassent part des erreurs qu'ils rencontrent. Un courrier a été envoyé aux associations pour les informer qu'elles peuvent donner des photos qui apparaîtront à la page « actualités ». Denis BOYAT montre ensuite au Conseil la présentation qu'il a préparé pour le lancement du site le 1<sup>er</sup> juin.

La liste des articles du Manziat infos a été dressée, un article sur le terrain du skate parc sera rajouté.

⇒ Commission Espace du Chêne: Denis LARDET fait un point sur le déroulement du concours d'architectes de la salle des fêtes. 77 dossiers ont été retirés et 43 offres sont parvenues. Le 1er jury a eu lieu le 10 mai. 8 dossiers ont été éliminés faute de la présence de l'ensemble des pièces obligatoires, puis 24 ont été écartés sur la base des affiches présentées, et enfin un vote à bulletin secret a permis de définir le classement des candidats restants. Les trois candidats retenus devront déposer leurs projets pour le 26 juillet chez un huissier qui

assurera l'anonymat des candidats. Les trois candidats seront reçus par la commission le jeudi 26 mai afin de découvrir le site et poser les 1ères questions.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été retenu pour aider la commission technique qui se réunira le 23 août et ensuite le second jury qui aura lieu le 30 août.

⇒ Commission Bâtiments : Denis LARDET explique l'avancement des travaux : le transfert des urnes entre columbariums a été effectué, la façade de la bibliothèque a été reprise, un algéco a été posé au tennis et le réseau d'eau entre le foot et le tennis a été séparé. Les derniers travaux des locaux du CPI sont terminés.

⇒ Commission Urbanisme : Denis LARDET dresse le bilan des demandes d'urbanisme.

⇒ Commission Environnement : Olivier FAVRE dresse le bilan des deux dernières commissions. Il explique que le 7 mai la Commission s'est rendue sur les différents sites de la Commune afin de définir les actions à mener au niveau des fauchages et des plantations. Thierry BOYAT a alors expliqué les intérêts du fauchage tardif où une simple bande est fauchée sur le coté de la route, laissant un passage aux piétons, mais permettant de laisser des herbages pour la faune et la flore. En plus de favoriser la biodiversité, ce procédé prend moins de temps aux agents communaux. Il est notamment utilisé par le Conseil général de l'Ain. Olivier FAVRE demande alors au Conseil de valider le principe de cette méthode afin de pouvoir l'expliquer aux agents et de pouvoir en informer la population. Le Conseil est d'accord à l'unanimité. Thierry BOYAT compte également expliquer cette méthode lors de la commission environnement de la CCPB.

Olivier FAVRE explique ensuite que la Commission souhaite rencontrer les associations concernées par l'environnement (pêche, chasse, patrimoine....) ainsi que les agriculteurs et tentera de maintenir le rythme minimum d'une réunion tous les 2 mois.

Jean Luc BENOIT prend ensuite la parole pour expliquer le déroulement du fleurissement. Les plantations se sont bien passées, dans une bonne ambiance. Il regrette qu'aucun membre du Conseil n'y ait assisté et l'absence de Grégoire, qui avait posé son congé avant que la date du fleurissement n'ait été fixée. La journée s'est achevée par un mâchon où ont été conviées les personnes dont le conseil savait qu'elles fleurissent les quartiers. Une douzaine de personnes étaient donc présentes l'après midi et une quinzaine le soir.

Jean Luc BENOIT précise que Grégoire commencera à 6h les matins les jours d'arrosage, arrosage effectué avec l'eau de la Chassagne.

### **Informations et questions diverses.**

Pascale CATHERIN précise que le parvis de l'église va être interdit au stationnement et le passage piétons devant l'école publique légèrement modifié. L'entreprise retenue pour le marquage de la signalisation au sol commencera les travaux le 6 juin prochain. La création d'un passage piétonnier, rue des grands cours face à la cantine, est prévue. Pour éclairer ce nouveau passage un lampadaire à led sera installé, afin de tester cette technique pour le prochain aménagement de l'éclairage public de la RD 933."

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la proposition du notaire, l'achat des Maisons SIBELLAS va être discuté.

Monsieur le Maire précise que des échanges ont eu lieu entre les agriculteurs et Mr DEVILLE au sujet de l'eau de la Loeze. Cependant l'arrêté préfectoral n'interdit pas le pompage de l'eau pour des fins agricoles, à l'heure actuelle.

Un avis défavorable a été donné par la Commission sécurité de la Préfecture concernant l'ouverture de la salle Henri Renaud car le certificat Amiante que la Commune possède, qui atteste que la salle ne contient pas d'amiante, n'est pas la dernière version de ce certificat. Le nouveau certificat a été demandé, et permettra à la commission de revoir son avis. La Commission du SDIS a, quant à elle, donné un avis favorable.

Monsieur le Maire rappelle ensuite aux conseillers qu'ils sont invités à l'assemblée générale du FCM le 3 juin, par l'Amicale des supporters du FCM le 29 mai, par l'Amicale boules de Manziat le 13 juin.

Luc VOISIN informe le Conseil qu'une Assemblée générale extraordinaire du restaurant scolaire aura lieu le 28 juin. Elle abordera le changement du mode de facturation devenu obsolète ainsi que d'autres points permettant d'améliorer le fonctionnement du restaurant.

(Séance levée à 23h30)

**Le Maire,**

**Le Secrétaire,**

**Les Conseillers,**